



Direction Régionale de l'Alimentation de
l'Agriculture et de la Forêt POITOU-
CHARENTES

Service Régional de l'Alimentation

Poitiers, le 23 octobre 2013

AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL
INDEPENDANT A L'UTILISATION
DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- Vu les articles {0} L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région POITOU-CHARENTES au DRAAF de POITOU-CHARENTES en date du 11/02/2013 ;

L'organisme SAS JARDINERIE BONNEAU
domicilié à

316, route d'Aiffres
79000 NIORT

est agréé sous le **numéro d'immatriculation** : PC01277

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels OUI
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service NON
- de conseil indépendant, indépendante de toute activité de vente ou d'application NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SAS JARDINERIE BONNEAU	79000	NIORT
------------------------	-------	-------

Pour le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
POITOU-CHARENTES,
et par délégation
La Chef du Service régional de l'alimentation,

Martine FALLON